

Séance ordinaire du Conseil communal du 23.06.2025

Présidence : Olivier Maggioni

Procès-verbal 28/2025

Secrétaire : Alexandra Magnenat

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour du 23 juin 2025
2. Approbation du procès-verbal du 12 mai 2025
3. Lettres et pétitions adressées au Conseil communal
4. Démissions/élections au Conseil communal et/ou dans les commissions
5. Préavis n° 07/2025 : Rapport de gestion 2024
6. Préavis n° 08/2025 : Comptes 2024
7. Préavis n° 09/2025 : Réponse à la motion du Bureau « Proposition de doter le secrétariat du Conseil communal d'un-e assistant-e/remplaçant-e de la secrétaire et de l'huissière »
8. Préavis n° 10/2025 : Composition et indemnités de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026-2031
9. Préavis n° 11/2025 : Nouvel établissement scolaire primaire de Champs d'Aullie – Demande de crédit d'ouvrage de CHF 45'000'000.- TTC
10. Préavis n° 12/2025 : Mise en œuvre de l'initiative Valleyre - Établissement d'un nouveau plan d'affectation (PA) – Demande de crédit d'étude de CHF 200'000.- TTC
11. Réponse au postulat Loïc Poch-Roduit (MC) « Pour la création d'un fonds citoyen »
12. Réponse à l'interpellation Barry Lopez (AM) « Le Mont, le centre de la durabilité »
13. Réponse à l'interpellation Brigitte Besson (MC) « Le Mont et ses antennes 5G »
14. Réponse à l'interpellation Kate Frey (MC) « Politique foncière et stratégie d'acquisition immobilière »
15. Election Bureau 2025-2026
16. Communication de la Municipalité
17. Communication du Président et du bureau
18. Propositions individuelles et divers
19. Passation de pouvoir – Présidence 2025-2026

Le Président, **Olivier Maggioni**, ouvre la séance à 19h00 à la salle du Conseil communal, et salue cordialement Madame la Syndique, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, les membres du Conseil communal, l'huissière et la secrétaire, les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale, ainsi que les membres du public présents.

Sont présents : 59 Conseillères et Conseillers

Sont excusés : Mme Roxane Berger et MM. Régis Lagniaz, Giuseppe Mantovani, Marc Roux, Solomandimby Marguerat

Absent : Valentin Henny

Le quorum est atteint.

1. Approbation de l'ordre du jour du 23 juin 2025

- **Ajout du point 3 : Lettres et pétitions adressées au Conseil communal**

Accepté à l'unanimité.

- **L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.**

La numérotation est décalée en fonction.

2. Approbation du procès-verbal du 12 mai 2025

- **Le procès-verbal du 12 mai 2025 est accepté à l'unanimité.**

3. Lettres et pétitions adressées au Conseil communal

Le président donne lecture du courrier¹ reçu du Comité d'initiative Sauvons la Valleyre, le poumon vert du Mont « Initiation d'une nouvelle planification pour la Valleyre » daté du 16 juin 2025.

4. Démissions/élections au Conseil communal et/ou dans les commissions

En vue du remplacement de M. Yann Muller (AM) à la commission des pétitions, M. Alexandre Cevey (AM) a été élu lors de la précédente séance alors qu'il en faisait déjà partie. A noter que cette commission ne s'est plus réunie depuis plusieurs années.

Afin de régulariser la situation, l'Alliance montaine présente donc un nouveau commissaire :

M. Barry Lopez (AM), qui accepte son élection.

5. Préavis n° 07/2025 : Rapport de gestion 2024

Conformément au Règlement, les membres du Conseil communal ont reçu le rapport de la Municipalité sur la gestion 2024 par porteur et ont pu également le consulter en ligne.

Dans son rapport, la **COGEST** a émis plusieurs demandes, constats et remarques.

- **Les réponses de la Municipalité aux questions de la COGEST se trouvent sur le site internet communal.**

¹ Annexée au procès-verbal, sur le site internet communal

Le Rapport de la Municipalité sur la gestion 2024 est ensuite examiné rubrique par rubrique. Les personnes ayant des questions ou des observations sont priées de s'exprimer au moment de l'annonce des pages. Si la parole n'est pas demandée sur les réponses de la Municipalité aux demandes de la COGEST, ces réponses sont considérées comme admises par le Conseil (art. 94 RCC). Par ailleurs, en cas de discussion sur une observation ou demande de la COGEST, le Conseil communal ne peut pas modifier cette dernière, mais uniquement se prononcer sur le maintien du tout ou d'une partie de celle-ci.

Mme Chimène Maraviglia, présidente de la COGEST, donne lecture de la conclusion de leur rapport.

A la lumière des éléments recueillis et rapportés dans son rapport, la COGEST, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil Communal d'approuver le préavis n° 07/2025.

Territoire, économie et relations extérieures

➤ Promotion économique locale – p. 39

Mme Brigitte Besson relève qu'un projet a débuté au sein de l'administration pour disposer des données fiables sur l'état du tissu économique montain, et souhaite savoir si celui-ci a abouti et s'il inclut également des données de mobilité ?

Madame Laurence Muller Ahtari, syndique, informe que l'étude a bien démarré mais qu'elle n'est pas encore terminée. Elle ne tient pas compte des aspects de mobilité. Il s'agit de prendre connaissance du tissu économique en vue d'obtenir une stratégie de promotion économique locale.

Patrimoine et transitions

➤ Label Cité de l'énergie – p. 51

Mme Brigitte Besson demande à la Municipalité si elle prévoit d'obtenir le label gold qui est la plus haute distinction accordée aux villes et communes mettant en œuvre 75% des mesures possibles, sachant que 111 communes l'ont déjà obtenu.

M. Olivier Descloux, municipal, répond que cela fait partie du plan d'actions 2023-2027. Le dernier score attribué à la Commune étant proche du label gold, il donne rendez-vous en 2027 pour suivre sa progression.

➤ Sport – p. 53

Mme Yolanda Müller Chabloz informe qu'il existe une volonté cantonale d'intégrer sports et activités physiques dans son programme. Dès lors, est-ce que les aspects d'activités physiques seront également intégrés dans le plan stratégique des sports communal ?

M. Olivier Descloux, municipal, explique qu'en 2024, il a surtout été question de sonder les clubs de sports. Les activités physiques liées au mouvement n'ont pas fait partie du sondage mais ont tout de même été discutées. A ce stade, le plan n'est pas encore finalisé.

Education, culture et proximité

➤ Registre des loueurs – p. 89

M. Jean-Pierre Moser se demande si certaines locations n'échapperaient pas à la taxe de séjour pour courte durée, au vu du chiffre avancé de six loueurs paraissant assez faible pour 2024.

M. Jean-Marie Urfer, municipal, répond que par définition, on ne peut comptabiliser que ceux que l'on connaît, donc ceux qui se sont annoncés à la Commune. La police administrative effectue des recherches par le biais des plateformes de locations classiques par exemple, et contacte les personnes qui ne se seraient pas annoncées. Ceci se fait également en collaboration avec le Service de la population.

M. Daniel Besson, municipal, ajoute que la recherche des loueurs a débuté en 2024. Dès 2025, la Commune reçoit automatiquement les taxes de séjour prélevées (CHF 3.- par airbnb). Airbnb verse le montant des taxes à l'UCV qui redistribue ensuite les contributions aux communes selon une clé de répartition. Le retour de ces

taxes permettra d'identifier les appartements loués sis au Mont. A noter que si le bailleur ne s'annonce pas, il risque jusqu'à CHF 20'000.- d'amende, voire plus. De plus, il doit tenir un registre de ses locations.

➤ **Enregistrement des canidés** – p. 90

M. Jean-Pierre Moser souhaite savoir si les propriétaires de chiens sont tous référencés.

M. Jean-Marie Urfer, municipal, explique que les propriétaires doivent s'annoncer auprès de la Commune. Si cela s'avère nécessaire, une prise de contact est effectuée avec les potentiels propriétaires de chiens. A noter que la police administrative peut obtenir certaines informations en recoupant différentes bases de données.

➤ **Gendarmerie** – p. 95

M. Nicolas Dupuis constate que les vols par effraction ont presque doublé en 2024 (cf. graphique Délits). La mise en place de mesures a-t-elle été prévue ?

M. Jean-Marie Urfer, municipal, confirme la même augmentation au niveau cantonal. Ceci ne concerne pas spécifiquement Le Mont-sur-Lausanne. La réponse de la Municipalité donnée à la COGEST² par rapport à l'activité purement préventive/dissuasive du personnel du poste de gendarmerie du Mont-sur-Lausanne répondra peut-être en partie à cette question.

Infrastructures et mobilité

➤ **Transports publics – ligne TL 18** – p. 107

M. Jean-Pierre Moser remarque que les mesures indiquées pour améliorer la circulation difficile aux abords de l'Ecole Internationale de Lausanne (ISL) ne sont pas suivies. Ne faudrait-il pas mettre en place des mesures plus restrictives en réduisant la place pour déposer les enfants par exemple ?

Mme Nadège Longchamp, municipale, informe qu'une rencontre aura prochainement lieu avec l'ISL pour discuter de ces problématiques.

M. Barry Lopez rappelle qu'il s'agit d'une propriété privée. On ne peut donc pas obliger l'ISL à effectuer des modifications. La seule solution reste le dialogue.

Ressources et cohésion sociale

➤ **Affaires religieuses – Confession de la population** (graphique) - p. 117

M. Fabio Cappelletti demande que la terminologie utilisée pour « israélite » soit vérifiée car s'agirait plutôt d'être de confession juive.

➤ **Le préavis n° 07/2025** Rapport de la Municipalité sur la gestion 2024 **est accepté à l'unanimité.**

6. Préavis n° 08/2025 : Comptes 2024

Conformément au Règlement, les membres du Conseil communal ont reçu le rapport des comptes de la Municipalité par porteur et ont pu également le consulter en ligne.

M. Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion, remercie la COFIN pour son rapport particulièrement précis et bien documenté. La Municipalité a pris bonne note des recommandations formulées ainsi que des points d'attention relevés, en particulier en ce qui concerne l'évolution des charges, des marges d'autofinancement et de la nécessité d'être prudent dans les choix budgétaires futurs. Ce travail de fond sera très utile pour aborder les prochaines étapes, notamment l'élaboration du budget 2026.

M. Fabio Cappelletti donne lecture des conclusions du rapport de la COFIN - qui à l'unanimité approuve les conclusions présentées par la Municipalité, soit

² Page 2, Réponse de la Municipalité aux questions de la COGEST, sur le site internet communal

- D'adopter les comptes de l'exercice 2024 tels que présentés ;
- De porter l'excédent de charges de CHF 526'032.66 en diminution du compte 9290. 00. 00 - Capital.

Domaines et bâtiments

➤ 310 Service de l'environnement – p. 24

Mme Brigitte Besson relève que le **compte 310.3145.04 Aménagement environnementaux** indique CHF 140'000.- au budget 2024 alors que le préavis 01/2024 indique une demande de crédit de CHF 160'000.-. Est-ce que montant de CHF 140'000.- sera le même dans les années à venir ? Est-ce qu'il sera reporté ?

M. Olivier Descloux, municipal, précise qu'il n'y a pas de report. La mise en œuvre de ce fonds se fera prochainement.

M. Fabio Cappelletti fait remarquer que la demande de crédit de CHF 160'000.- concerne la période 2025-2040. De fait, cela ne peut pas figurer dans les comptes 2024.

Mme Brigitte Besson relève que CHF 34'552.- ont été dépensés pour la plantation de 14 arbres majeurs (cf. p. 56 du rapport de gestion). Elle entend qu'il manquait du personnel et du temps et que les objectifs de plantation pour cette première année n'ont malheureusement pas pu être atteints (cf. Commentaires complémentaires – p. 77). Il y a donc un déficit "d'arbre" alors que l'initiative demande d'augmenter la canopée.

M. Olivier Descloux, municipal, rappelle que l'année 2024 a été particulièrement difficile pour le Service de l'environnement à la suite de plusieurs absences et départs. Un règlement est en cours d'élaboration pour répondre à l'initiative *Des arbres pour la commune*. Une fois terminé, il sera soumis au Conseil communal, et ensuite seulement des versements pour de nouvelles plantations seront possibles.

Mme Brigitte Besson, concernant le **compte 310.4516.00 Subventions cantonales et fédérales** et le montant de 112'682.- en lien avec la renaturation de la rivière de la Valleyre, souhaite savoir si l'administration a fait le nécessaire pour récupérer les subventions : CHF 2000.- pour l'inventaire des arbres remarquables et CHF 18'000.- relatifs aux 600 m2 de prairie fleurie plantée sur le territoire communal (CHF 30.-/m2).

M. Olivier Descloux, municipal, informe que pour le recensement des arbres remarquables d'importance cantonale, le Canton octroie effectivement une subvention forfaitaire de CHF 2'000.-. Cet inventaire étant terminé, la Commune a effectivement reçu ce montant. Concernant les subventions pour la prairie, il ne peut pas répondre dans l'immédiat mais la demande a certainement été faite en amont.

➤ Le préavis n° 08/2025 : Compte 2024 est accepté à l'unanimité

7. Préavis n° 09/2025 : Réponse à la motion du Bureau « Proposition de doter le secrétariat du Conseil communal d'un-e assistant-e/remplaçante-e de la secrétaire et de l'huissière »

Le préavis ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

Mme Natalie Betscha donne lecture des conclusions du **rapport de la commission ad hoc** – qui recommande d'approuver le préavis avec un amendement, soit entrée en vigueur du préavis au 1^{er} juillet 2025 et non au 1^{er} janvier 2026.

➤ Le Bureau, par la voix de son président, apporte une précision :

Secrétaire du Conseil communal

L'augmentation du salaire est due à l'alignement sur la grille salariale de la Commune et non au pourcentage des heures supplémentaires effectuées comme indiqué dans le rapport – ces dernières devant en revanche être compensées par l'engagement d'un-e assistant-e pour le secrétariat du Conseil communal à un taux

variable de 10-15% puisqu'il devient difficile pour la secrétaire actuelle d'absorber les heures supplémentaires.

M. Fabio Cappelletti donne lecture des conclusions du **rapport de la COFIN** – qui recommande d'approuver le préavis. En revanche, la COFIN a encore quelques doutes sur l'organisation du travail préconisée par la motion du Bureau du Conseil. Il invite donc le Bureau à réexaminer l'organisation du travail visée afin de faire le meilleur usage possible des nouvelles ressources allouées, voire à tester plusieurs approches.

Mme Ariane Annen Devaud, rappelle, en rapport avec la rémunération forfaitaire de l'huissier-ère, que si on cumule plusieurs emplois et qu'on atteint un certain seuil, on peut être affilié à une caisse de pension.

Amendement du Bureau et de la commission ad hoc

Il convient de rectifier la date d'entrée en vigueur de ce préavis au **1er juillet 2025** et non au 1er janvier 2026. Pour rappel, un montant avait été prévu et approuvé dans ce sens dans le budget 2025.

Le président précise que la date d'entrée en vigueur ne figurait pas dans le document qu'il a reçu pour contrôle, sinon il aurait réagi bien avant la diffusion officielle de ce préavis.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

➤ **Le préavis n° 09/2025** Réponse à la motion du Bureau « Proposition de doter le secrétariat du Conseil communal d'un-e assistant-e/remplaçante-e de la secrétaire et de l'huissière » **est accepté tel qu'amendé à l'unanimité.**

Mme Anne-Sophie Hamoir demande si l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2025 ne concerne que l'engagement d'un-e assistant-e au secrétariat du Conseil, ou est-ce que cela concerne aussi la valorisation du salaire de la secrétaire ?

Le Président répond qu'il est trop tard pour réagir, le préavis ayant été voté, et que l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2025 concerne toutes les propositions faites dans ce dernier.

8. Préavis n° 10/2025 : Composition et indemnités de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026-2031

Le préavis ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

Mme Natalie Betscha donne lecture des conclusions du rapport de la **commission ad hoc**.

Il convient de modifier une erreur apparue en page 7 concernant la rémunération de l'huissière. L'indemnité de celle-ci se monte annuellement à CHF 2'000.- et non CHF 1'000.- comme indiqué. Le dernier point de la conclusion du préavis doit donc être modifié dans ce sens. La commission ad hoc recommande donc d'accepter le préavis tel qu'amendé.

M. Olivier Balmer donne lecture des conclusions du **rapport de majorité de la COFIN** – qui recommande au Conseil communal à cinq membres sur sept d'adopter les deux conclusions suivantes - la deuxième impliquant un amendement :

- De fixer à 507'938 CHF l'enveloppe globale annuelle pour le traitement des cinq membres de la Municipalité.
- De fixer les indemnités des membres du Conseil communal et du Bureau conformément aux montants proposés dans le chapitre 5 du présent préavis, **sauf pour l'huissier-ère, dont le forfait est maintenu à CHF 2'000.-.**

En revanche, la COFIN recommande à l'unanimité d'adopter les autres conclusions telles que présentées dans le préavis.

M. Gérard Tissot donne lecture des conclusions du **rapport de minorité de la COFIN** – qui rappelle qu'une décision de modifier ces indemnités a déjà été prise au cours de la présente législature, lors de la séance du Conseil communal du 28.03.2022 (préavis 05/2022). Il semble donc que toute nouvelle modification des indemnités du syndic et des membres de la Municipalité doit être prise par le nouveau Conseil communal, sur proposition de la nouvelle Municipalité au cours de la prochaine législature.

Mme Frédérique Beauvois annonce que le SEL viendra à la rentrée de septembre avec une demande d'indemnisation des frais de babysitting dans le cas où d'actuels et futurs membres du Conseil devraient y avoir recours pour pouvoir siéger au Conseil communal. Le but étant de ne pas freiner les envies de chacun-e de pouvoir s'engager pour la prochaine législature, et d'obtenir également une représentation équilibrée des différents groupes d'intérêts et d'âge.

Amendement proposé par la Municipalité, la commission ad hoc et la majorité de la COFIN

Page 7 du préavis : L'indemnité annuelle de l'huissière se monte à CHF 2000.- et non à CHF 1'000.- comme indiqué. La dernière puce des conclusions du préavis doit donc être modifiée comme suit :

- de fixer les indemnités des membres du Conseil communal et du Bureau conformément aux montants proposés dans le chapitre 5 du présent préavis, **sauf pour l'huissier-ère dont le forfait est maintenu à CHF 2'000.-.**

Amendement accepté à l'unanimité

Amendements proposés par la minorité de la COFIN

- Chapitre 3 : **La rémunération de la Municipalité reste inchangée.**

Amendement refusé.

Acceptent : 4 Refusent : 41 Abstentions : 12

- Chapitre 5 : **Les indemnités du Conseil communal restent inchangées.**

Amendement refusé.

Acceptent : 9 Refusent : 37 Abstentions : 12

M. Fabio Cappelletti, qui apporte une attention particulière au rapport de minorité, espère que ce type de demande ne reviendra pas avant 2030.

M. Barry Lopez renvoie à l'art. 16 (LC) Indemnités – qui ne précise pas qu'il faille faire la demande en fin ou au début de législature.

1 Sur proposition de la municipalité, le conseil général fixe les indemnités du syndic et des membres de la municipalité.

2 Sur proposition du bureau, il fixe celles des membres du conseil, du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.

3 Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature.

- **Le préavis n° 10/2025** Composition et indemnités de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026-2031 **est accepté à une très large majorité.**

Acceptent : 51 Refuse : 1 Abstentions : 6

9. Préavis n° 11/2025 : Nouvel établissement scolaire primaire de Champs d'Aullie – Demande de crédit d'ouvrage de CHF 45'000'000.- TTC

Le préavis ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

Mme Natacha Horton donne lecture des conclusions du **rapport de la commission ad hoc** – qui recommande à l'unanimité de ses membres au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Jean-Pascal Blanc donne lecture de la conclusion du **rapport de minorité de la COFIN** – qui recommande au Conseil communal de rejeter ce préavis. La Municipalité est invitée à revenir avec un nouveau préavis pour la prochaine séance de septembre 2025 devant le Conseil communal. Ce préavis devra expliquer plus en détail les changements proposés par rapport au projet initial « 1,2,3 nous irons aux bois » et également présenter un budget s'appuyant sur des offres rentrées à l'issue de l'appel d'offres pour le gros œuvre des travaux. Le poste « Divers et imprévus » devra mieux tenir compte du renchérissement prévisible et des incertitudes liées à la conjoncture actuelle.

M. Marc Maillard donne lecture des conclusions du **rapport de majorité de la COFIN** – qui recommande à cinq voix contre une d'accepter les conclusions du préavis. Toutefois, la COFIN demande à la Municipalité de proposer un amendement auxdites conclusions permettant un prélèvement adéquat sur le fonds alimenté par la taxe pour les équipements communautaires.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, intervient concernant cet important projet afin d'apporter des précisions à l'Assemblée sur la vision de la Municipalité.³

Sur recommandation de la COFIN, la Municipalité propose l'amendement suivant - ajout d'une 3^{ème} conclusion

- D'autoriser la Municipalité à financer partiellement cet investissement en prélevant les montants affectés aux frais d'équipements scolaires et d'accueil collectif disponibles au 31 décembre 2025 dans le fonds alimenté par la taxe sur les équipements communautaires.

L'amendement est accepté à l'unanimité moins une abstention.

M. Richard Nicole, Mme Kate Frey et M. Jean-Pierre Moser souhaitent savoir comment ce projet a pu passer de CHF 33,5 mios (cf. préavis 17/2023, p. 10) à CHF 45 mios. Pourquoi ne pas avoir présenté un tableau pour expliquer les événements amenant à l'augmentation de ce montant ? Pourquoi voter aujourd'hui cette demande de crédit alors que les offres du marché ne sont pas encore toutes rentrées ? Ce projet est également plus coûteux que ce qui s'est fait pour d'autres sites scolaires (Rionzi, Mottier).

M. Christian Albrecht espère que tout est mis en œuvre pour surveiller que les frais n'augmentent pas encore par la suite, et demande si le futur parking souterrain sera payant.

M. Jean-Pascal Blanc ajoute qu'il s'agit de voter pour un projet durable, un projet multifonctionnel. Dès lors, en échange, le Conseil est en droit de demander de la justesse et de la précision dans les chiffres présentés.

³ Intervention annexée au procès-verbal, sur le site internet communal

Dans le cas où ce crédit de construction serait approuvé, les crédits complémentaires ne pourront plus être refusés par le Conseil puisque les travaux auront commencé. Il paraît évident d'attendre le retour des offres pour avoir une confiance dans les prix actuels. Il propose de reporter ce préavis en septembre pour pouvoir étudier les offres reçues.

M. Olivier Balmer imagine que si on attend les offres et que le projet coûtera finalement CHF 46 millions, le Conseil le votera tout de même car le besoin est réel. Et finalement, si ce projet devait coûter CHF 38 ou 40 millions, tant mieux ! Il faut avoir confiance en la Municipalité et en M. Thierry Dessibourg, chef du Service des bâtiments, et aller de l'avant pour approuver cette demande de crédit.

M. Marc Maillard fait part du calcul suivant : le préavis 17/2023 présentait une estimation sommaire des coûts (à +/-20 %) pour un total de CHF 33,5 millions, sans les coûts des matériaux choisis aujourd'hui et sans le futur parking souterrain. Ce préavis présente l'estimation actuelle suivante : 33,5 millions + CHF 6,7 millions (+/-20%) + CHF 3 millions (frais d'études) + CHF 2 millions (aménagements extérieurs) = CHF 45,2 millions. Le chiffre avancé aujourd'hui semble donc correct. Toutefois, on pourrait regretter que la différence de CHF 11,5 millions n'ait pas été explicitée dans ce préavis au moyen d'un tableau par exemple.

Mme Véronique Zwald a pris connaissance du coût de construction de l'extension et de la transformation du collège Arnold Reymond à Pully se montant à CHF 75 millions. Elle est sensible au rapport de minorité de la COFIN mais trouve tout de même que le dépassement est bien expliqué. Les équipements communautaires ne sont pas si chers et profiteront finalement à toute la population.

Mme Chimène Maraviglia a également été surprise par le montant présenté pour cet établissement scolaire, mais elle y voit aussi un centre de vie qui amènera certainement des revenus supplémentaires à la Commune : UAPE, parking, etc.

M. Olivier Descloux, municipal, explique que ce n'est pas le bâtiment seul qui coûte CHF 45 millions, les frais d'étude sont inclus dans le montant par exemple, et le parking souterrain ne figurait pas dans le projet initial. Le coût des matériaux a également augmenté depuis la 1^{ère} estimation. Le chapitre 9 du préavis liste tout ce qui est inclus : notamment 18 salles de classe, une salle de sport double, une UAPE, une salle polyvalente pouvant accueillir 200 personnes, etc. Il s'agit d'un bâtiment conçu de manière ultra modulaire dont les plus-values pourront effectivement arriver par la suite. Si certaines surfaces ne sont pas entièrement utilisées pour les écoles, d'autres usages sont possibles. Il remercie le Service des bâtiments qui fait un travail remarquable. Le suivi du projet se fera bien évidemment en collaboration avec la COFIN.

M. Aydin Durmaz ne remet pas en question le fait qu'il faille construire une nouvelle école, mais il souhaite, au vu des expériences passées, que l'argent du contribuable soit dépensé d'une manière plus intelligente.

M. Philippe Hayward revient sur la page 13 du préavis qui indique qu'il y aura un parking souterrain permettant la dépose des enfants alors que dans le rapport de la commission ad hoc, page 5, il est indiqué que la Municipalité souhaite la création d'un « kiss and go » dans la zone « poids et mesures ». Est-ce qu'il s'agit du même type de dépose ?

M. Olivier Descloux, municipal, précise qu'il existe deux types de dépose : les enfants fréquentant l'UAPE doivent être accompagnés de leurs parents auprès des éducateurs-rices à leur arrivée et au moment du départ, d'où la nécessité du parking souterrain ; les déposes rapides dites « kiss and go » ou « kiss and fly », où l'enfant sort du véhicule mais pas les parents, font l'objet d'une discussion concernant la possible utilisation de la zone « poids et mesure ».

Mme Yolanda Müller Chabloz ajoute qu'il est également possible de déposer son enfant à l'UAPE à vélo, à pied et en bus, et fait part du constat que le parking de la gendarmerie se trouvant en face du futur collège est souvent assez vide. Est-ce qu'une éventuelle mutualisation ou utilisation de cet espace a été explorée ?

M. Olivier Descloux, municipal, informe que trois départements cantonaux sont concernés par ce site, ce qui ne facilite pas les choses. Des discussions sont en cours actuellement mais rien n'est arrêté. A noter que la gendarmerie pourrait être intéressée à utiliser les infrastructures sportives du futur collège, malgré qu'elle dispose déjà de ses propres infrastructures.

Mme Ariane Annen Devaud fait remarquer que le Mont manque cruellement de salles de sport. Pour exemple, un club de basket en plein essor ne peut pas obtenir de plages horaires pour ses entraînements, alors qu'ils ont une équipe féminine qui s'est qualifiée (cf. Mont Journal n°21).

Mme Eliane Parolini-Sutter soutient les propos de M. Balmer et Mme Annen Devaud car les maîtres de sport des établissements scolaires du Mont doivent souvent jongler avec les salles et les plages horaires pour pouvoir donner des heures d'éducation physique à leurs élèves.

M. Philippe Hayward constate que sur le plan annexé au préavis, à l'étage +1, quatre salles ont des portes s'ouvrant dans les quatre extrémités/coins de l'étage, et que des portes s'ouvrent depuis l'intérieur dans le bâtiment B. Est-ce que ceci est règlementaire ?

M. Olivier Descloux, municipal, confirme que l'ensemble des bâtiments a été contrôlé et validé par l'ECA (Etablissement Cantonal d'Assurance).

Mme Yolanda Müller Chabloz informe qu'il existe des aides financières sous forme d'aide à la pierre pour soutenir la création de nouvelles structures d'accueil pour enfants. Le montant est sauf erreur de CHF 3'300.- par place construite. Est-ce que l'aide à la pierre a été évoquée avec l'EFAJE et si oui, comment se fera le partage des coûts ? Est-ce que ces nouvelles structures vont être louées à l'EFAJE ou simplement mises à disposition ?

M. Olivier Descloux, municipal, confirme que, dans le cadre de ce projet, la Commune va bénéficier de différentes subventions. Cependant, il ne faut pas s'attendre à toucher des subventions à hauteur d'un million. Pour une question purement comptable, un coût d'investissement global sera demandé et amorti sur la durée.

- **Le préavis n° 11/2025** Nouvel établissement scolaire primaire de Champs d'Aullie – Demande de crédit d'ouvrage de CHF 45'000'000.- TTC **est accepté tel qu'amendé à une large majorité.**

Acceptent : 45 Refusent : 8 Abstentions : 3

10. Préavis n° 12/2025 : Mise en œuvre de l'initiative Valleyre - Établissement d'un nouveau plan d'affectation (PA) – Demande de crédit d'étude de CHF 200'000.- TTC

Le préavis ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

M. Stéphane Simon donne lecture des conclusions du rapport de la **commission ad hoc** – qui recommande à l'unanimité au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté, et profite également de son intervention pour donner lecture du préavis d'examen préliminaire du Canton que le secrétariat municipal a transmis dernièrement à la commission ad hoc :

A ce stade, le Canton n'identifie pas d'éléments qui pourraient compromettre totalement le projet de modification de l'affectation. Le Canton conclut son préavis par le fait que la procédure de modification de l'affectation peut dès lors se poursuivre, le préavis d'examen préliminaire ne préjugant cependant pas de l'examen préalable qui sera rendu par l'ensemble des services cantonaux sur la base du dossier de planification complet (plan, règlement et rapport 47OAT), objet du préavis N° 12/2025).

M. Thierry Oppikofer donne lecture des conclusions du rapport de la **COFIN** – qui recommande à l'unanimité au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

M. Barry Lopez, qui était opposé à l'initiative, relève que les coûts engagés jusqu'à aujourd'hui se montent environ à CHF 600'000.-. Contrairement à ce qui avait été avancé par les initiants, cette initiative coûtera finalement cher à la Commune, et ce même sans garantie de résultat puisque *in fine*, c'est le Conseil d'Etat qui décidera de valider ou non le changement d'affectation. De plus, ce dernier a déclaré le 5 juin, l'état

d'urgence en matière de pénurie de logements. Il est donc peu probable qu'il accepte de renoncer à une zone urbaine bien connectée aux transports publics prévue initialement pour des logements. Malgré cela, et pour respecter la votation populaire, il invite le Conseil communal à approuver ce préavis tel que présenté.

M. Fernand Henny souhaite connaître la vision de la Municipalité par rapport au classement de ce terrain. Est-ce qu'il s'agira d'en faire une zone agricole ou une zone protégée ? Est-ce qu'il s'agira de le garder en zone constructible mais avec un plan d'affectation particulier répondant aux objectifs de l'initiative ?

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, répond qu'à ce stade, il s'agit de mettre en œuvre l'initiative. L'affectation future de ce terrain et ses différentes variantes restent encore à examiner.

- **Le préavis n° 12/2025** Mise en œuvre de l'initiative Valleyre - Établissement d'un nouveau plan d'affectation (PA) – Demande de crédit d'étude de CHF 200'000.- TTC **est accepté à une très large majorité.**

Acceptent : 50 Refuse : 1 Abstentions : 5

11. Réponse au postulat Loïc Poch-Roduit (MC) « Pour la création d'un fonds citoyen »

La réponse de la Municipalité ainsi que le rapport de la commission ad hoc se trouvent sur le site internet communal.

M. Jean-Pierre Moser donne lecture des conclusions du rapport de la **commission ad hoc** – qui recommande à l'unanimité au Conseil communal d'accepter la réponse de la Municipalité et de classer le postulat.

- **La réponse de la Municipalité** au postulat Loïc Poch-Roduit (MC) « Pour la création d'un fonds citoyen » **est acceptée à une large majorité. Le postulat est classé.**

Acceptent : 43 Refusent : 5 Abstentions : 10

12. Réponse à l'interpellation Barry Lopez (AM) « Le Mont, le centre de la durabilité »

En réponse à cette interpellation, **la Municipalité** propose d'étudier la possibilité de lancer un concours d'idées académique interdisciplinaire en partenariat avec des hautes écoles suisses (EPFL, HEIG-VD, UNIL). Ce concours pourrait se faire dans le cadre d'un travail de bachelor, de master ou encore d'un projet interdisciplinaire de semestre. Toutefois, cela demandera des ressources humaines au niveau de l'administration communale. L'expérience montre qu'il est important d'avoir un chef de projet pouvant suivre le développement du projet, et qu'il est également important d'avoir des soutiens internes ponctuels de différents services. Un concours demande également de prévoir un montant afin d'envisager des frais pour la création d'un jury et d'experts dans le domaine, l'organisation d'un événement final, et peut-être aussi un montant pour les lauréats par exemple. A ce stade de l'élaboration du budget 2026, la Municipalité propose de prendre en compte la proposition des interpellants et de revenir vers eux en fin d'année lors de sa présentation.

M. Barry Lopez accepte et remercie la Municipalité pour sa réponse.

13. Réponse à l'interpellation Brigitte Besson (MC) « Le Mont et ses antennes 5G »

- La réponse de la Municipalité se trouve sur le site internet communal, sous cette séance.

Mme Brigitte Besson accepte et remercie la Municipalité pour sa réponse.

14. Réponse à l'interpellation Kate Frey (MC) « Politique foncière et stratégie d'acquisition immobilière »

- La réponse de la Municipalité se trouve sur le site internet communal, sous cette séance.

Mme Kate Frey est satisfaite de la réponse de la Municipalité mais reste persuadée que de nommer une commission qui serait chargée d'identifier en amont des opportunités immobilières concrètes serait une bonne chose. Elle entend que les services communaux sont déjà chargés mais peut-être que la Commune pourrait tout de même avoir une réflexion à ce sujet dans le futur.

15. Election Bureau 2025-2026

Sont présentés et désignés pour le bureau du Conseil communal, année législative 2025-2026

Présidence :	M. Christophe Blanc (AM)
1 ^{ère} vice-présidence :	Mme Anne-Sophie Hamoir (AM)
2 ^{ème} vice-présidence :	Mme Natalie Betscha (MC)
Scrutateurs :	M. Marc Roux (AM)
	M. Aydin Durmaz (MC)
Scrutateurs suppléants :	Mme Antoinette Emery (MC)
	M. Nicolas Dupuis (UDC)

16. Communication de la Municipalité

Ci-dessous, quelques informations en plus de celles figurant sur le site internet communal.

M. Jean-Marie Urfer informe que plusieurs tables rondes ayant pour thème le sport au féminin auront lieu à l'aula du Mottier en marge de l'Euro féminin 2025. De plus, certains matchs seront diffusés au Mont Local. Il informe également l'Assemblée que les quatre œuvres installées au sein de la salle du Conseil communal quitteront celle-ci pour laisser la place à de nouvelles œuvres qui seront exposées pour la rentrée de septembre.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, devait annoncer l'arrivée de gens du voyage (Yéniches) sur le terrain prévu à cet effet mais la Municipalité n'a à ce jour aucune communication à donner à ce sujet.

17. Communication du Président et du bureau

Rien à signaler.

18. Propositions individuelles et divers

M. Stéphane Simon revient sur les communications de la Municipalité concernant le quartier des Montenaïles. Il a connaissance de la volonté de grouper les dossiers d'enquête public afin de pouvoir appréhender les destructions à prévoir pour de futures constructions, et donc d'appréhender également les nécessaires compensations d'abattage selon la LPrNP. Eviter le saucissonnage des demandes est un souhait réitéré depuis plusieurs années par les associations de défense de l'environnement du Mont-sur-Lausanne – celles-là mêmes qui ont été à l'origine de nombreuses oppositions d'abattage amenant, en raison d'imprécisions, la Municipalité à refuser les abattages dans ce quartier en 2024.

M. François Bezençon revient sur le rapport de gestion 2024 (p. 21) qui mentionne l'installation de deux bancs dont un spécifique pour les seniors se trouvant au bout de l'allée de l'Eglise. Au regard de sa structure : pas de dossier, ni de point d'appui permettant l'aide à la remise en station debout, on est loin d'un banc permettant un usage aisé et sécurisé pour les personnes âgées.

M. Daniel Besson informe qu'il ne s'agit pas d'un banc pour s'asseoir mais pour se reposer un court instant. Il précise que ceci a été demandé par des seniors et qu'ils ont remercié la Commune pour sa mise en place.

Mme Natacha Horton demande si l'espace Yolo disposera d'un autre lieu que la maison de paroisse à l'avenir.

M. Jean-Marie Urfer, municipal, informe qu'un déménagement pourrait se faire à moyen terme dans le cadre du futur Mont-Centre.

Mme Véronique Zwald espère que le Mont solidaire pourra également trouver prochainement un endroit pérenne pour son matériel, devant actuellement alterner l'utilisation de la salle de paroisse avec l'espace Yolo.

M. Daniel Besson, municipal, répond qu'une réflexion est en cours auprès des services communaux pour trouver un autre local.

M. Jean-Pierre Moser, concernant la ligne TL 54 et l'arrêt sis aux Planches, déclare ses intérêts car il est en contact avec des habitants de la route du Chalet à Gobet mécontents des aménagements proposés par la Municipalité. Ils ont trouvé, lors du dialogue prévu avec les riverains, que le dispositif proposé était assez complexe. D'autres alternatives sont-elles envisagées ?

Mme Nadège Longchamp, municipale, informe que le projet est en cours d'étude auprès de la DGMR. Les courriers reçus à ce sujet seront étudiés un par un.

M. Marc Maillard était surpris d'apprendre qu'il n'était plus possible de prendre un appareil électrique abandonné à la déchetterie.

Mme Natalie Betscha indique que la même interdiction est signalée pour la benne à ferraille.

M. Olivier Descloux, municipal, informe qu'une fois déposés à la déchetterie, les objets appartiennent à la Commune, notamment pour une question de sécurité des données par exemple (objets électroniques). Certaines normes pourraient de plus ne pas être respectées. Lorsqu'on dépose des objets à la déchetterie c'est pour qu'ils soient détruits.

M. Yves-Daniel Essomba déclare ses intérêts car il est père d'une petite fille fréquentant une garderie privée. Il fait part de rumeurs concernant un manque d'enfants dans les nurseries, ce qui inquiète le personnel. En parallèle, certaines familles s'orientant en premier lieu vers l'EFAJE, où il ne reste parfois plus de places, ne sont pas dirigées vers les garderies privées. Cette manière de procéder est-elle correcte ? Certains ont considéré cela comme une forme de chantage.

M. Jean-Marie Urfer, municipal, informe que les directeurs de l'EFAJE doivent diriger les parents, lorsque leurs nurseries sont complètes, vers les garderies privées qui pourraient encore avoir des places disponibles.

19. Passation de pouvoir – Présidence 2025-2026

M. Olivier Maggioni (SEL), présidant cette séance pour la dernière fois, cède sa place à **M. Christophe Blanc (AM)**

- **Leurs discours sont annexés au procès-verbal**, sur le site internet communal.

Contre-appel : Alain Chabloz, Nicolas Mojon, Eliane Parolini-Sutter, Rolf Schneider, Christian Albrecht, Véronique Blanc, Christophe Hauert, Karim Mazouni, Kate Frey, Martin Müller, Mathieu Roulet.

Absent : Valentin Henny

Le Président lève la séance à 22h57.

La prochaine séance aura lieu le lundi 29 septembre 2025 à la salle du Conseil communal – horaire à définir.

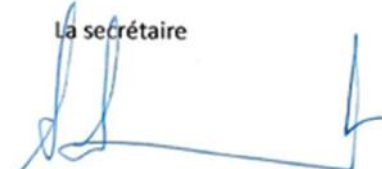
Le Mont-sur-Lausanne, le 11 juillet 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Olivier Maggioni



La secrétaire

Alexandra Magnenat

Annexes⁴ :

- Courrier du Comité d'initiative « Sauvons le vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont »
- Intervention de Mme Laurence Muller Achtari, syndique, préavis n° 11/2025
- Discours de M. Olivier Maggioni, président sortant
- Discours de M. Christophe Blanc, nouveau président dès le 1^{er} juillet 2025

⁴ Les annexes sont disponibles sur le site internet communal, sous cette séance.